

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 3 mars 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 10

qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 27/02/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane DELRIEU, Maire.

Présents : CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, BRANTHOMME Hubert, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, SALICIS Jean-Marie

Pouvoir : POCHET Romain donne pouvoir à GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno donne procuration à DELRIEU Stéphane

Secrétaire de séance : Jean-Marie SALICISREÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER**Objet : Avenant au bail de location – Maison Lestienne**

- 9 MARS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail de location en date du 28 février 2017,

Vu l'avenant n°1 au bail de location en date du 16 mai 2020,

Considérant la demande de la locataire de l'appartement de la Maison Lestienne de conserver l'usage du jardin présent à proximité immédiate de son logement,

Considérant que ledit jardin, d'une dimension de 91,2M2 se trouve sur la parcelle n°469, Section B,

Considérant que le présent bail prévoit un montant de 15€ par mois de loyer supplémentaire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant au bail de location consistant à rajouter l'usage du jardin présent sur la parcelle n°469, Section B.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :**POUR : 6** (DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, SALICIS Benjamin, POCHET Romain, SALICIS Jean-Marie)**ABSTENTION : 2** (CROUHY Michèle, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth)**CONTRE : 2** (BRANTHOMME Hubert, PUSSET Guy)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME****Le Maire
Stéphane DELRIEU**